

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 478 Subvention (3.000 euros) à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros dont 1.000 euros sur proposition de la mairie du 11e arrondissement est attribuée à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah, 8 rue du Général Renault (11e), qui a pour but d'approfondir et de transmettre l'histoire de la Déportation et de la Shoah. 20091 ; 2019-01219 et 2019-07499.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO